



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC «CLAUSE BOIS BADEAU»

Par arrêté n°2019/SP2/BCIIT/n°221 du 7 novembre 2019, le Préfet de l'ESSONNE a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire, sur le territoire de la commune de BRÉTIGNY- SUR- ORGE préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC « Clause Bois Badeau » .

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête publique se déroulera **du lundi 2 décembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019 inclus (19 jours)**.

A été désigné **Monsieur Patrick GAMACHE** en qualité de commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Brétigny-sur-Orge, 44 rue de la Mairie 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE, où toute correspondance relative à celle-ci peut être adressée au commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobile ouvert, coté et paraphé par le maire sont mis à la disposition du public pour recueillir ses observations à la mairie de BRÉTIGNY-SUR-ORGE, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants :

Lundi, Mercredi et Jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
Mardi : 13h30 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 16h
Samedi : 8h30 – 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs propositions et observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de BRÉTIGNY-SUR-ORGE, suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre d'enquête.

Aux fins de recueillir les observations éventuelles, le public pourra être reçu par le commissaire enquêteur qui siègera en mairie de BRÉTIGNY-SUR-ORGE aux jours et horaires suivants :

COMMUNE	PERMANENCE 1	PERMANENCE 2	PERMANENCE 3
BRÉTIGNY-SUR-ORGE 44 rue de la Mairie 91220 Brétigny-sur-Orge	Lundi 02 décembre 2019 de 8h30 à 12h00	Samedi 14 décembre 2019 de 8h30 à 12h00	Vendredi 20 décembre 2019 de 13h30 à 16h00

Le commissaire enquêteur, dans un délai maximum d'un mois, dressera le procès verbal de ces opérations et, après avoir entendu éventuellement toutes personnes susceptibles de l'éclairer, transmettra le dossier déposé au siège de l'enquête, les registres clos et signés par le maire concerné accompagnés des documents annexés ainsi que ses conclusions au Sous-Préfet de l'arrondissement de PALAISEAU.

Une copie du procès-verbal dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Une copie du même document sera, en outre, déposée à la Sous-préfecture de l'arrondissement de PALAISEAU, Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Ingénierie Territoriale, Avenue du Général de Gaulle 91120 PALAISEAU, le tout sera consultable pendant une durée d'un an.

Cet avis ainsi que l'ensemble des pièces du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'ESSONNE et ce, pendant un an, à l'adresse suivante :

<http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/amenagement>